



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU **RÈGLEMENT #279-2023** RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 1 mai 2023 le règlement 279-2023 relatif à la constitution d'un comité d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale et greffière-trésorière
Donné à Saint-Nazaire, le 2 mai 2023